

désarmer des combattants. Nous avons l'impression que les Centraméricains ne sont pas encore fixés sur le genre de mission qu'ils veulent. Au cours d'une rencontre avec des représentants du ministère des Affaires étrangères du Honduras, le Comité a découvert que ce pays s'attend à ce qu'une telle mission ait le pouvoir de désarmer les combattants et de contrôler les mouvements transfrontaliers. Ces rôles vont bien au-delà de ce que l'on attend habituellement d'une force d'observation et montrent combien il importe que le Canada détermine les besoins avec le plus de précision possible.

Toute vérification militaire, quelque forme qu'elle revête, ne sera pas chose facile en Amérique centrale qui est une région très accidentée, très montagneuse et où la jungle occupe une place importante. Les routes, lorsqu'il y en a, sont très souvent en mauvais état et facilement érodées pendant la saison des pluies. La frontière entre le Honduras et le Nicaragua, qui sera probablement une zone critique, est très montagneuse et presque inhabitée. D'après le général Regalado, commandant en chef des Forces armées honduriennes, la frontière ne comporte aucun point de passage précis; il n'y a que la jungle et, même si le Nicaragua commence à construire des routes, les Honduriens ne peuvent passer la frontière qu'à cheval.

Les négociations de Sapoa illustrent jusqu'à quel point il est complexe et difficile de définir, au départ, le rôle des gardiens de la paix. L'Accord prévoit la création de sept enclaves au Nicaragua — deux d'entre elles à la frontière du Honduras et une, à la frontière du Costa Rica — où tous les Contras seraient regroupés le moment venu. Reste à savoir si les Contras de chaque enclave seront assujettis à la vérification, ce à quoi leurs chefs s'opposent pour l'instant. La vérification pourrait également comprendre la surveillance ou l'observation des mouvements des troupes du pays d'accueil et des troupes d'insurgés vers certains endroits bien délimités ou dans des zones de cessez-le-feu, les mécanismes de distribution de l'aide humanitaire aux forces insurgés, l'échange ou le passage de prisonniers de guerre, la présence de conseillers militaires étrangers ainsi que la surveillance et même le contrôle des frontières internationales.

Selon des représentants officiels de la Défense nationale venus témoigner devant le Comité, la vérification doit, pour réussir, s'inscrire dans le cadre d'un mandat clairement défini, donné par un organisme responsable, de préférence international, comme les Nations unies, l'Organisation des États américains ou une autorité tout aussi reconnue. Comme l'observait Miguel D'Escoto, ministre des Affaires étrangères du Nicaragua, les parties au conflit ne peuvent pas être leurs propres juges. C'est à un organisme international crédible que les comptes rendus seraient transmis et c'est lui qui surveillerait le déroulement de la mission, laquelle devrait prévoir la liberté de circuler et de travailler. La force même devrait être autonome, capable de subvenir à ses besoins opérationnels, administratifs et logistiques pour toute la durée de sa mission. Elle devrait disposer d'unités mobiles permanentes et de ses propres moyens de transmissions protégés. En raison du caractère accidenté du terrain, elle aurait besoin, pour ses unités mobiles, de tout un éventail de moyens de transport : hélicoptères, véhicules à quatre roues motrices, embarcations dans certaines régions, chevaux et devra même parfois se déplacer à pied.

Toute une foule d'autres questions devront être précisées, mais le Comité souhaite exposer ses propres vues sur la politique canadienne au cas où certains événements se produiraient. Lorsque viendra le temps, après la mise sur pied d'un groupe technique auxiliaire officiel, de constituer une force de vérification selon un modèle déterminé et que le Canada sera invité par les cinq parties à y participer, alors il faudrait acquiescer à cette demande. Nous devrions aussi envisager d'un oeil favorable l'éventualité de participer à des arrangements qui ne concernent que certains ou même un seul des cinq pays, à condition qu'aucun d'eux ne s'oppose officiellement à notre participation.